

PLAQUETTE ANNUELLE

Période du

01/09/2023 au 31/08/2024

SAS NEXIOM AUDIT

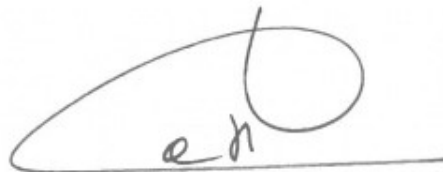
76 78 rue de Reuilly

75012 PARIS

Siret: 50954459900053

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'e' followed by a smaller 'h' and a horizontal line.



Bilan actif et passif

Bilan Actif et Passif

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/08/2024	Net au 31/08/2023	Variation 1
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	218	218			
Fonds commercial (1)	68 265	55 800	12 465	12 465	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.					
Immobilisations incorporelles	68 483	56 018	12 465	12 465	
Terrains					
Constructions	10 627	8 976	1 652	1 922	-270
Installations tech., mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles	74 228	60 415	13 813	15 094	-1 281
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corp.					
Immobilisations corporelles	84 855	69 391	15 464	17 015	-1 551
Participations	29 980		29 980	29 980	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières (2)	29 980		29 980	29 980	
Actif immobilisé	183 319	125 409	57 909	59 460	-1 551
Matières premières, autres approvisionnement					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commande	4 166		4 166	4 166	
Créances clients et comptes rattachés	1 012 977	97 929	915 048	1 037 195	-122 147
Autres créances	528 141		528 141	554 579	-26 438
Capital souscrit et appelé, non versé					
Créances (3)	1 545 283	97 929	1 447 355	1 595 939	-148 584
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	483 414		483 414	432 216	51 198
Divers	483 414		483 414	432 216	51 198
Actif circulant	2 028 697	97 929	1 930 768	2 028 155	-97 387
Charges constatées d'avance	22 404		22 404	23 867	-1 463
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Comptes de régularisation	22 404		22 404	23 867	-1 463
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion et différence d'évaluation - Actif					
Total Actif	2 234 420	223 338	2 011 082	2 111 482	-100 401

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/08/2024	Net au 31/08/2023	Variation 1
Fonds commercial (1) Dont droit au bail					
Immos financières (2) Dont à moins d'un an (brut)					
Créances (3) Dont à moins d'un an (brut)					

BILAN-PASSIF	Net au 31/08/2024	Net au 31/08/2023	Variation 1
Capital social ou individuel	51 300	51 300	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	33 021	33 021	
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	5 130	5 130	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	123 831	118 459	5 372
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	53 011	125 414	-72 403
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Capitaux propres	266 293	333 324	-67 031
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres fonds propres			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières diverses (3)	20 486	20 462	23
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	789 532	721 024	68 508
Dettes fiscales et sociales	630 605	568 735	61 870
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	284 163	447 680	-163 517
Dettes	1 724 786	1 757 901	-33 115
Produits constatés d'avance (1)	20 003	20 257	-254
Ecart de conversion - Passif			
Total Passif	2 011 082	2 111 482	-100 401
PCA (1) Dont à plus d'un an			
PCA (1) Dont à moins d'un an	1 744 789		1 744 789
Dettes Ets. crédit (2) Dont concours bancaires			
Dettes diverses (3) Dont emprunts participatifs			



Compte de résultat

Compte de résultat

Compte de résultat	du 01/09/2023 au 31/08/2024	%CA	du 01/09/2022 au 31/08/2023	%CA	Variation valeur 1	%Var.1
Vente de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 436 939	100	3 603 640	100	-166 700	-5
Production vendue	3 436 939	100	3 603 640	100	-166 700	-5
Chiffre d'affaires net	3 436 939	100	3 603 640	100	-166 700	-5
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	26 000	1	11 500	0	14 500	126
Reprises sur dépréciations et amortissements	83 038	2	65 169	2	17 869	27
Transferts de charges			2 339	0	-2 339	-100
Autres produits	2 727	0	45	0	2 682	6 004
Total des produits d'exploitation	3 548 704	103	3 682 693	102	-133 989	-4
Achat de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de mat. prem. et autres approv.						
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)						
Autres achats et charges externes	1 465 184	43	1 553 701	43	-88 518	-6
Impôts, taxes et versements assimilés	27 451	1	66 891	2	-39 441	-59
Salaires et traitements	1 340 126	39	1 287 993	36	52 133	4
Charges sociales	538 860	16	525 211	15	13 648	3
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9 692	0	10 856	0	-1 163	-11
Dotations aux dépréciations sur immobilisations						
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	97 929	3	50 584	1	47 345	94
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Dotations d'exploitation	107 621	3	61 439	2	46 182	75
Autres charges	859	0	15 081	0	-14 222	-94
Total des charges d'exploitation	3 480 101	101	3 510 318	97	-30 217	-1
Résultat d'exploitation	68 604	2	172 375	5	-103 771	-60
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transférée						
Opérations en commun						
Produits de participations						
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob.						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et tr. de charges						
Différences positives de change						
Prod. nets sur cess. de VMP						
Produits financiers						
Dotations financières aux amort. et dép.						
Intérêts et charges assimilées			63	0	-63	-100
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Charges financières			63	0	-63	-100

Compte de résultat	du 01/09/2023 au 31/08/2024	%CA	du 01/09/2022 au 31/08/2023	%CA	Variation valeur 1	%Var.1
Résultat financier			-63	0	63	-100
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	68 604	2	172 312	5	-103 708	-60
Produits exceptionnels sur opération de gestion						
Produits exceptionnels sur opération en capital						
Reprises sur dépréciations et tr. de charges						
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			7 800	0	-7 800	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.						
Charges exceptionnelles			7 800	0	-7 800	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-7 800	0	7 800	-100
Participation des salariés						
Impôts sur les sociétés	15 593	0	39 098	1	-23 505	-60
BENEFICE OU PERTE	53 011	2	125 414	3	-72 403	-58

Annexes



Annexe : Règles et méthodes comptables

Annexe : Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : NEXIOM AUDIT

Annexe au bilan avant répartition et au compte de résultat, présenté sous forme de liste de l'exercice clos le 31/08/2024, se caractérisant par les données suivantes :

Indicateur	Montant
Total du bilan	2 011 081,93
Résultat	53 010,72

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans
- * Agencements des constructions: 10 à 20 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Capitaux propres

Composition du capital social

Le capital social s'élève à 51 300 € composé de 51 300 actions de 1 €.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les paramètres financiers actuariels sont les suivants :

- Age de départ : 60-64 ans (Age légal de départ)
- Taux d'actualisation : 2,51 %
- Revalorisation des salaires : 2 %
- Taux turn over : diffère selon la catégorie et l'ancienneté
- Charges sociales patronales :

- CADRE 5 ans : 46 %
- NON CADRE : 42 %

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de **2,51%**, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au **31/08/2024** s'élève à **135 818** euros.

L'entreprise n'a pas opté pour la comptabilisation de ces engagements ; étant toutefois précisé qu'une couverture financière a été mise en place.

Compte tenu de ces versements, il subsiste un engagement déterminé comme suit :

- passif social 31/08/2024 = 135 818 € charges sociales comprises
- contrat Générali = 0 €
- engagement subsistant = 135 818 €

Complément d'informations relatif au compte de résultat

Effectif moyen

- Cadres : 6
- Non cadres : 15
- Total : 21

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Aucun produit de participation sur cet exercice.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 700 €, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 700 €
- Honoraires des autres services : 0 €

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs à mentionner

La société fait partie depuis le 01/9/2023 d'un groupe intégré fiscalement au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du Code général des impôts, dont la société mère est NEXIOM SAS.



AGS

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

NEXIOM AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 51 300 euros

**Siège social : 76-78, rue de Reuilly
75012 PARIS**

R.C.S. PARIS 509 544 599

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024**



AGS

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SARL AGS EXPERTS COMPTABLES

Commissaire aux Comptes de Sociétés
Membre de la Compagnie Régionale de l'Est
12, rue Emile Durkheim
Z.A Hellieule 2 - BP 5165
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES Cédex
Tél: 03 29 56 19 89

NEXIOM AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 51 300 euros
Siège social : 76-78, rue de Reuilly
75012 PARIS

R.C.S. PARIS 509 544 599

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS NEXIOM AUDIT, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**AGS**

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la continuité des règles et méthodes comptables, en particulier en ce qui concerne l'estimation des factures à établir et des dépréciations clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président 



AGS

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

me



AGS

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges

Le 14 janvier 2025

SARL AGS EXPERTS COMPTABLES

Représentée par Alexandre KRYLOFF

Commissaire aux Comptes



A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with several smaller strokes above it.



AGS

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Bilan Actif et Passif

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/08/2024	Net au 31/08/2023	Variation 1
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	218	218			
Fonds commercial (1)	68 265	55 800	12 465	12 465	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.					
Immobilisations incorporelles	68 483	56 018	12 465	12 465	
Terrains					
Constructions	10 627	8 976	1 652	1 922	-270
Installations tech., mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles	74 228	60 415	13 813	15 094	-1 281
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corp.					
Immobilisations corporelles	84 855	69 391	15 464	17 015	-1 551
Participations	29 980		29 980	29 980	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières (2)	29 980		29 980	29 980	
Actif immobilisé	183 319	125 409	57 909	59 460	-1 551
Matières premières, autres approvisionnement					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commande	4 166		4 166	4 166	
Créances clients et comptes rattachés	1 012 977	97 929	915 048	1 037 195	-122 147
Autres créances	528 141		528 141	554 579	-26 438
Capital souscrit et appelé, non versé					
Créances (3)	1 545 283	97 929	1 447 355	1 595 939	-148 584
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	483 414		483 414	432 216	51 198
Divers	483 414		483 414	432 216	51 198
Actif circulant	2 028 697	97 929	1 930 768	2 028 155	-97 387
Charges constatées d'avance	22 404		22 404	23 867	-1 463
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Comptes de régularisation	22 404		22 404	23 867	-1 463
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion et différence d'évaluation - Actif					
Total Actif	2 234 420	223 338	2 011 082	2 111 482	-100 401



BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/08/2024	Net au 31/08/2023	Variation 1
Fonds commercial (1) Dont droit au bail					
Immos financières (2) Dont à moins d'un an (brut)					
Créances (3) Dont à moins d'un an (brut)					



BILAN-PASSIF	Net au 31/08/2024	Net au 31/08/2023	Variation 1
Capital social ou individuel	51 300	51 300	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	33 021	33 021	
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	5 130	5 130	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	123 831	118 459	5 372
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	53 011	125 414	-72 403
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Capitaux propres	266 293	333 324	-67 031
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres fonds propres			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières diverses (3)	20 486	20 462	23
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	789 532	721 024	68 508
Dettes fiscales et sociales	630 605	568 735	61 870
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	284 163	447 680	-163 517
Dettes	1 724 786	1 757 901	-33 115
Produits constatés d'avance (1)	20 003	20 257	-254
Ecarts de conversion - Passif			
Total Passif	2 011 082	2 111 482	-100 401
PCA (1) Dont à plus d'un an			
PCA (1) Dont à moins d'un an	1 744 789		1 744 789
Dettes Ets. crédit (2) Dont concours bancaires			
Dettes diverses (3) Dont emprunts participatifs			



Compte de résultat

Compte de résultat	du 01/09/2023 au 31/08/2024	%CA	du 01/09/2022 au 31/08/2023	%CA	Variation valeur 1	%Var.1
Vente de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 436 939	100	3 603 640	100	-166 700	-5
Production vendue	3 436 939	100	3 603 640	100	-166 700	-5
Chiffre d'affaires net	3 436 939	100	3 603 640	100	-166 700	-5
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	26 000	1	11 500	0	14 500	126
Reprises sur dépréciations et amortissements	83 038	2	65 169	2	17 869	27
Transferts de charges			2 339	0	-2 339	-100
Autres produits	2 727	0	45	0	2 682	6 004
Total des produits d'exploitation	3 548 704	103	3 682 693	102	-133 989	-4
Achat de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de mat. prem. et autres approv.						
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)						
Autres achats et charges externes	1 465 184	43	1 553 701	43	-88 518	-6
Impôts, taxes et versements assimilés	27 451	1	66 891	2	-39 441	-59
Salaires et traitements	1 340 126	39	1 287 993	36	52 133	4
Charges sociales	538 860	16	525 211	15	13 648	3
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9 692	0	10 856	0	-1 163	-11
Dotations aux dépréciations sur immobilisations						
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	97 929	3	50 584	1	47 345	94
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Dotations d'exploitation	107 621	3	61 439	2	46 182	75
Autres charges	859	0	15 081	0	-14 222	-94
Total des charges d'exploitation	3 480 101	101	3 510 318	97	-30 217	-1
Résultat d'exploitation	68 604	2	172 375	5	-103 771	-60
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transférée						
Opérations en commun						
Produits de participations						
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob.						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et tr. de charges						
Différences positives de change						
Prod. nets sur cess. de VMP						
Produits financiers						
Dotations financières aux amort. et dép.						
Intérêts et charges assimilées			63	0	-63	-100
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Charges financières			63	0	-63	-100



Compte de résultat	du 01/09/2023 au 31/08/2024	%CA	du 01/09/2022 au 31/08/2023	%CA	Variation valeur 1	%Var.1
Résultat financier			-63	0	63	-100
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	68 604	2	172 312	5	-103 708	-60
Produits exceptionnels sur opération de gestion						
Produits exceptionnels sur opération en capital						
Reprises sur dépréciations et tr. de charges						
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			7 800	0	-7 800	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.						
Charges exceptionnelles			7 800	0	-7 800	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-7 800	0	7 800	-100
Participation des salariés						
Impôts sur les sociétés	15 593	0	39 098	1	-23 505	-60
BENEFICE OU PERTE	53 011	2	125 414	3	-72 403	-58



Annexe : Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : NEXIOM AUDIT

Annexe au bilan avant répartition et au compte de résultat, présenté sous forme de liste de l'exercice clos le 31/08/2024, se caractérisant par les données suivantes :

Indicateur	Montant
Total du bilan	2 011 081,93
Résultat	53 010,72

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.



et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans
- * Agencements des constructions: 10 à 20 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Créances



Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Capitaux propres

Composition du capital social

Le capital social s'élève à 51 300 € composé de 51 300 actions de 1 €.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises



Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les paramètres financiers actuariels sont les suivants :

- Age de départ : 60-64 ans (Age légal de départ)
- Taux d'actualisation : 2,51 %
- Revalorisation des salaires : 2 %
- Taux turn over : diffère selon la catégorie et l'ancienneté
- Charges sociales patronales :

- CADRE 5 ans : 46 %
- NON CADRE : 42 %

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de **2,51%**, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au **31/08/2024** s'élève à **135 818 euros**.

L'entreprise n'a pas opté pour la comptabilisation de ces engagements ; étant toutefois précisé qu'une couverture financière a été mise en place.

Compte tenu de ces versements, il subsiste un engagement déterminé comme suit :

- passif social 31/08/2024 = 135 818 € charges sociales comprises
- contrat Générali = 0 €
- engagement subsistant = 135 818 €



Complément d'informations relatif au compte de résultat

Effectif moyen

- Cadres : 6
- Non cadres : 15
- Total : 21

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Aucun produit de participation sur cet exercice.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 700 €, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 700 €
- Honoraires des autres services : 0 €

Faits caractéristiques



Autres éléments significatifs à mentionner

La société fait partie depuis le 01/9/2023 d'un groupe intégré fiscalement au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du Code général des impôts, dont la société mère est NEXIOM SAS.